

Questions orales

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a d'abord demandé si oui ou non des demandes ont été présentées et si elles sont conformes à l'entente initiale. J'ai répondu au député que puisqu'il s'agit d'une question détaillée dont il n'a pas donné préavis et en l'absence de la ministre, je dois prendre note de sa question. Sa deuxième question découle de la première. Je ne puis rien dire au sujet d'instances qui n'ont pas été confirmées.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LE REFUS DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS SUR UN ANCIEN AMBASSADEUR EN ÉGYPTÉ

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne un des anciens employés de ce ministère, Herbert Norman, qui fut ambassadeur au Caire et qui se suicida en 1956. Le commissaire fédéral à l'information poursuit le service canadien du renseignement de sécurité devant les tribunaux parce que le gouvernement ne veut pas divulguer des renseignements demandés en vertu du principe de l'accès à l'information. Le secrétaire d'État pourrait-il nous dire ce que cache cette dissimulation? Pourquoi le Canada continue-t-il à protéger une ancienne taupe du KGB soviétique? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il l'obligeance de répondre à cette question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous parlons ici d'un homme qui est mort il y a plus de 30 ans et d'accusations qui remontent à au moins cinq décennies. La question porte sur des renseignements qui auraient pu être divulgués.

Au nom de mon ministère, qui est celui qui a employé M. Norman, je déclare que tous les renseignements qui peuvent être communiqués aux termes de la législation sur la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information ont été fournis aux diverses personnes qui menaient des enquêtes. On ne cache pas de secret honteux. Je suggère au député de ne pas en chercher là où il n'y en a pas. Je le renvoie à ce qu'il a dit lui-même au début de sa question, à savoir qu'il existe des recours judiciaires auxquels le commissaire à la protection de la vie privée ou le commissaire à l'accès à l'information peuvent avoir recours. Si c'est le cas, ces recours seront parfaitement admis. Sinon, il serait inutile et indigne de nous, à mon avis, de soulever ici à la Chambre des questions vieilles de 30 ans.

* * *

LES AÉROPORTS

LE TRANSFERT DE LA GESTION—LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire

d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de premier ministre suppléant pour ce qui concerne la politique gouvernementale. Le ministre des Transports a annoncé hier la politique du gouvernement concernant le transfert de la gestion des aéroports canadiens aux municipalités. Le ministre n'est pas sans savoir que les seuls aéroports dont une municipalité digne de ce nom songerait à reprendre la gestion sont ceux qui sont rentables.

En Colombie-Britannique, les bénéfices de l'aéroport de Vancouver compensent en effet les pertes de tous les autres aéroports de la province. Une fois qu'il se sera défait des aéroports qui sont rentables, le gouvernement va-t-il faire absorber par les contribuables les pertes des autres aéroports?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Il n'en est pas du tout question, monsieur le Président. Il s'agit d'une politique avisée qui vise à permettre aux municipalités, régions et commissions qui le souhaitent de reprendre la gestion d'un aéroport ou peut-être même d'acquérir un aéroport et d'utiliser les énergies et initiatives locales à le rentabiliser. Comparez cela à l'idéologie néo-démocrate qui veut qu'Ottawa garde la mainmise, garantissant ainsi une saignée fiscale.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, on a qualifié cela de réseau national des aéroports.

Si le gouvernement ne compte pas transférer la taxe de 10 p. 100 sur le transport aérien aux municipalités qui vont reprendre la gestion d'aéroports, comment croit-il que ces aéroports vont arriver à faire de l'argent? En faisant la quête, peut-être?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non, bien au contraire, monsieur le Président. A l'aéroport que je connais le mieux, à Lethbridge, par exemple, de très nombreux hangars ne servent à rien à l'heure actuelle. Ils pourraient être exploités. Grâce à l'esprit d'initiative et d'entreprise de la localité, cet aéroport pourrait rapporter des recettes fiscales que nous, au Parlement, pourrions redistribuer aux Canadiens qui en ont vraiment besoin.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'INCARCÉRATION OBLIGATOIRE DES PERSONNES RECONNUES COUPABLES POUR LA DEUXIÈME FOIS DE CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ—L'EFFET DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur le refus de la Cour suprême du Canada de revoir la décision d'une cour d'appel qui a pour effet d'invalidier l'incarcération obligatoire des personnes reconnues coupables pour la deuxième fois de conduite en état d'ébriété. Je rappelle au ministre que le Parlement a eu l'appui d'une forte proportion de la population lorsqu'il a présenté la mesure législative en ce sens. Le ministre de la Justice est-il prêt à proposer une modification au Code criminel pour corriger les détails techniques qui ont conduit à l'invalidation de l'incarcération obligatoire en cas de récidive?